



LIGUE FOOTBALL GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre de la CON.CA.CAF

Sous-Commission Département Jeunes

PROCES VERBAL de la RÉUNION du VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

DEBUT DE LA SEANCE A 09 H 00 HEURES

Membres présents
Eric MERGIRIE
Antoine JUDICK
Jocelyne ESPARIS
Frédéric CHARLES

La Sous-Commission du Département Jeunes chargée de la gestion des plateaux U10/U11 et U12/U13 s'est réunie le VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018 à 09 h 00 pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Courrier
- Traitement de feuilles de matchs reçues

IL EST RAPPELE AUX CLUBS QU'ILS ONT HUIT JOURS A COMPTER DE LA DATE DE LA RENCONTRE POUR DEPOSER L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH, SEUL DOCUMENT PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION POUR L'HOMOLOGATION DES MATCHS.

ENREGISTREMENT DES RESULTATS

U11 Poule CENTRE A

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
10/11/18	LOYOLA OMNISPORTS 1 / CSC de CAYENNE 1	2 ^{ème}	07/07	R.A.S.
10/11/18	YANA SPORT ELITE 1 / ASC REMIRE 1	2 ^{ème}	00/07	YANA SPORT ELITE 1 : 08 licences manquantes
10/11/18	USL MONTJOLY 1 / ASC JOB	2 ^{ème}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
10/11/18	OLYMPIQUE de CAYENNE 1 / ASL le SPORT GUYANAIS 1	2 ^{ème}	06/03	R.A.S.
10/11/18	SOCCER TIME / AS RED STAR	2 ^{ème}	03/00	R.A.S.
10/11/18	FC FAMILY / AJ ST GEORGES	2 ^{ème}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

U11 Poule CENTRE B

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
10/11/18	ASC REMIRE 3 / ASL le SPORT GUYANAIS 2	2 ^{ème}	02/06	R.A.S.
10/11/18	CSC de CAYENNE 2 / ASC REMIRE 2	2 ^{ème}	01/03	R.A.S.
10/11/18	OLYMPIQUE de CAYENNE 3 / LOYOLA OMNISPORTS 2	2 ^{ème}	04/02	R.A.S.
10/11/18	USL MONTJOLY 2 / OLYMPIQUE de CAYENNE 2	2 ^{ème}	05/06	R.A.S.

U11 Poule EST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
20/10/18	AS ETOILE de MATOURY / DYNAMO de SOULA	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
20/10/18	US MACOURIA 2 / US MATOURY 1	1 ^{ère}	08/00	R.A.S.
20/10/18	FC OYAPOCK / US MACOURIA 1	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
10/11/18	US MACOURIA 1 / DYNAMO de SOULA	2 ^{ème}	12/00	R.A.S.
10/11/18	US MATOURY 2 / US MACOURIA 2	2 ^{ème}	07/00	R.A.S.
10/11/18	US MATOURY 1 / USC ROURA	2 ^{ème}	03/00	USC ROURA équipe absente perd par FORFAIT Décision du DEPARTEMENT JEUNES du 16/11/18
10/11/18	FC OYAPOCK / AS ETOILE de MATOURY	2 ^{ème}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

U11 Poule CENTRE OUEST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
10/11/18	ASC le GELDAR 2 / AS ST ELIE	2 ^{ème}	03/00	AS ST ELIE équipe incomplète perd par FORFAIT Décision DEPARTEMENT JEUNES du 16/11/18
10/11/18	EF IRACOUBO / ASC le GELDAR 1	2 ^{ème}	00/01	R.A.S.
10/11/18	US SINNAMARY / KOUROU FC	2 ^{ème}	05/02	R.A.S.

U13 Poule CENTRE A

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
13/10/18	CSC de CAYENNE 1 / OLYMPIQUE de CAYENNE 1	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
27/10/18	YANA SPORT ELITE 1 / CSC de CAYENNE 1	2 ^{ème}	////	INSTANCE : YANA SPORT ELITE 1 : 12 licences manquantes FEUILLE de MATCH sans résultat

U13 Poule CENTRE OUEST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
27/10/18	US SINNAMARY / KOUROU FC	2 ^{ème}	04/04	R.A.S.

U13 Poule EST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
27/10/18	US MATOURY 1 / USC ROURA	2 ^{ème}	05/00	R.A.S.
27/10/18	FC OYAPOCK / AS ETOILE de MATOURY	2 ^{ème}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

13 Poule OUEST

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
13/10/18	AJS MARONI / ASC OUEST	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
13/10/18	AOJ MANA / ASU GRAND SANTI	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
13/10/18	ASC AGOUADO 1 / COSMA FOOT	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
13/10/18	ASC AGOUADO 2 / EJ BALATE	1 ^{ère}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
27/10/18	ASC OUEST / AOJ MANA	2 ^{ème}	////	FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

RESERVES SUR FEUILLES DE MATCHS, RECLAMATIONS ET EVOCATIONS

Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 111 des règlements généraux sportifs de la LFG.

AFFAIRE US MATOURY / USC ROURA

U11 Poule OUEST

Match de la deuxième journée du championnat de U11 Poule EST du 10/11/18 US MATOURY / USC ROURA rencontre non jouée : absence de USC ROURA.

La commission,

Jugeant en première instance,

Vu la feuille de match de la rencontre,

Vu la feuille de match faisant apparaître qu'au coup d'envoi l'équipe de l'USC ROURA n'était pas présente,

Vu qu'à la date du présent le club de l'USC ROURA n'a pas fourni de raison justifiant de l'absence de son équipe le jour du match,

Vu les articles : 46 – 59 et 107 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG,

Considérant que la rencontre a été prévue au calendrier adopté par le comité directeur de la Ligue de football de la Guyane,

Considérant que l'équipe U11 de l'USC ROURA se devait d'être présente à l'heure fixée par le calendrier,

Par ces considérants,

La commission décide,

**De donner match perdu par FORFAIT à l'équipe U11 de l'USC ROURA,
De sanctionner le club de l'USC ROURA d'une amende de 300 Euros,
De dire que l'équipe U11 l'USC ROURA marque zéro point au classement,
De donner match gagné à l'équipe U11 de l'US MATOURY 1 avec le score 03/00,**

AFFAIRE ASC le GELDAR 2 / AS ST ELIE

U11 Poule CENTRE OUEST

**Match de la deuxième journée du championnat de U11 Poule CENTRE OUEST du 10/11/18
ASC le GELDAR 2 / AS ST ELIE: Rencontre non jouée l'équipe de l'AS ST ELIE n'étant pas complète,**

La commission,

Jugeant en première instance,

Vu la feuille de match de la rencontre, mentionnant que la rencontre n'a pu se dérouler en raison du fait que l'équipe de l'AS ST ELIE était incomplète au coup d'envoi, (05 joueurs),

Vu l'article 29 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de Football de la Guyane faisant obligation d'être titulaire d'une licence délivrée par ladite Ligue, licence qui doit être présentée en début de chaque rencontre officielle,

Vu l'article 107 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de Football de la Guyane, qui stipule « sera déclarée FORFAIT une équipe de football à huit, pour commencer le match se présente à moins de six joueurs »

Considérant que l'équipe U11 de l'AS ST ELIE était incomplète au coup d'envoi, ce qui a provoqué le non déroulement de la rencontre,

La commission décide,

**De donner match perdu pas FORFAIT à l'équipe U11 l'AS ST ELIE,
De donner match gagné à l'équipe U11 de l'ASC le GELDAR 2 avec le score 03/00.**

Fin de la séance à 11 H 00

Le Président

Eric MERGIRIE

La Secrétaire de séance

Jocelyne ESPARIS